Sous-régions du RLISS de Champlain – Foire aux questions

Q. 1 : Qu'est-ce qu'une sous-région?

R : *Les sous-régions sont une importante façon de réaliser les objectifs du RLISS et concrétiser sa mission visant à bâtir un système de santé coordonné, intégré et responsable pour les gens, au moment et à l'endroit où ils en ont besoin (cliquez ici pour consulter notre plan stratégique).*

Plus particulièrement, les sous-régions permettent aux RLISS de mieux cerner et saisir les besoins divers de la population et de mieux y répondre (notamment les besoins sur les plans linguistique et culturel). En comprenant mieux les différents besoins des personnes qui vivent dans les diverses sous-régions, nous pouvons planifier un système de santé mieux adapté.

Les sous-régions permettent :

- de mettre l'accent sur les besoins en matière de santé de la population des sous-régions, et d'améliorer l'équité à la fois dans les sous-régions et entre celles-ci.
- d'accroître l'utilisation des ressources et des connaissances de la communauté locale. Chaque communauté comprend les besoins en matière de santé des personnes qui y vivent et les services que nécessitent ces personnes.
- de faire participer les patients, les clients et les personnes soignantes afin de s'assurer que le travail de chaque sous-région réponde aux besoins des personnes qui y vivent.
- d'améliorer l'accès aux soins dans chaque sous-région grâce à la collaboration avec les fournisseurs de services de santé dans ces domaines pour s'attaquer aux problèmes locaux.

Q. 2 : Quels sont certains des principes utilisés pour définir les limites des sous-régions?

R : *Les éléments suivants ont aidé le RLISS à établir les limites des sous-régions :*

- des données, dont des statistiques concernant la population, l'endroit où les gens accèdent aux soins primaires, les schémas d'utilisation des soins de santé et les résultats en matière de santé;
- l'objectif de maintenir ensemble les communautés dont les populations ont les mêmes caractéristiques (par exemple, les populations rurales, urbaines, francophones, etc.);
- l'accent mis sur les communautés et les fournisseurs de services de santé communautaires;
- l'appui à l'égard des limites de nature administrative et en matière de services (par exemple, les bureaux de santé publique), les partenariats et les collaborations existants.

Q. 3 : Je vis dans une sous-région et mon médecin de famille se trouve dans une autre sous-région.

Est-ce que je vais devoir trouver un nouveau médecin?

R : *Pas du tout. Le choix du patient est un élément crucial d'une expérience de soins de santé de qualité. Les gens peuvent obtenir des soins là où ils en ont besoin et les limites ne peuvent pas les empêcher de les obtenir.*

Q. 4 : Je suis un médecin de famille et je dirige mes patients vers un hôpital situé en dehors de ma sous-région.

Est-ce que je pourrai seulement envoyer mes patients dans les hôpitaux de ma sous-région?

R : *Non, les sous-régions ne sont pas un obstacle aux soins. Les gens ont toujours reçu des soins à divers endroits et ce sera toujours le cas.*

Q. 5 : Je suis une infirmière praticienne et je dirige actuellement mes patients vers des fournisseurs de services de santé en dehors de ma sous-région.

Est-ce que je vais devoir commencer à diriger mes patients vers des fournisseurs de santé de ma sous-région?

R : *Non, les patients continueront de recevoir des services de soins de santé en dehors de leur sous-région s'ils le souhaitent ou si c'est ce dont ils ont besoin.*

Q. 6 : Tous les services de soins de santé seront-ils organisés par sous-régions?

R : *Non, tous les services de santé ne seront pas organisés par sous-régions. Certains services sont organisés à l'échelle provinciale ou régionale et d'autres à l'échelon local – dans une municipalité en particulier, par exemple. Les relations, collaborations et partenariats existants devraient se poursuivre.*

Q. 7 : Les sous-régions sont-elles des mini RLISS?

R : *Non, les sous-régions ne sont pas des mini RLISS. L'infrastructure administrative des sous-régions sera minime. Les sous-régions constituent le point focal de la planification et de la prestation des services de santé; ce ne sont pas des divisions administratives.*

Q. 8 : Je travaille pour un fournisseur de services de santé qui est associé à des fournisseurs d'autres sous-régions.

Devrions-nous arrêter de travailler entre sous-régions et travailler seulement au sein de notre sous-région?

R : *Non, les fournisseurs ne sont pas tenus de travailler uniquement dans une région donnée. Les partenariats devraient se poursuivre. Ils sont un excellent moyen de nous assurer que nous travaillons de façon plus intelligente pour fournir les soins que nécessitent les gens.*

Q. 9 : Nous sommes des fournisseurs de services de santé qui travaillons avec des maillons santé, et les limites de notre sous-région ne correspondent pas à celles de la zone de notre maillon santé.

Devons-nous arrêter de travailler avec les maillons santé partenaires situés en dehors de notre sous-région?

R : *Non, les fournisseurs de services ne devraient pas arrêter de travailler avec les maillons santé partenaires situés en dehors de leur sous-région. Les maillons santé partenaires doivent poursuivre leur travail, qui est de s'occuper des personnes ayant les besoins de santé les plus complexes. Bien plus que des zones délimitées, les maillons santé sont un concept en matière de soins. Au fil du temps, nous souhaitons voir le concept des maillons santé devenir la norme en matière de soins dans chaque sous-région.*

Q. 10 : Quelles sont les prochaines étapes de ce processus?

R : *Le RLISS utilise les sous-régions pour éclairer le travail que nous effectuons déjà. Nous continuerons de faire progresser les priorités décrites dans notre Plan de services de santé intégrés, et les sous-régions nous aideront à mieux comprendre les besoins particuliers en santé de leurs populations.*

Les sous-régions nous permettent aussi de rassembler les fournisseurs afin de trouver des moyens de coordonner et d'intégrer les services et de répondre à ces besoins, et ainsi d'améliorer la santé de nos résidents.

Q. 11 : Quel document servira à guider les décisions sur les soins de santé dans les sous-régions?

Comment savez-vous ce dont a besoin chaque sous-région?

R : *Pour aider les planificateurs du RLISS et ceux qui travaillent dans chaque sous-région à améliorer les services de santé, le RLISS et ses partenaires ont préparé le* ***Rapport sur les profils de la santé de la population des sous-régions*** *(sommaire ou volet technique – en anglais seulement). Ce rapport décrit les principaux indicateurs touchant la santé des résidents du RLISS de Champlain. Malgré sa vaste portée, le document n'est pas exhaustif. Il vise à fournir des renseignements de base qui permettent de déterminer les forces, les défis et les besoins de chaque sous-région et d'appuyer l'établissement de priorités et la planification.*

En outre, nous continuerons de consulter les intervenants, notamment les patients et les personnes soignantes afin d'approfondir nos connaissances à l'échelle locale afin d'établir des priorités et d'orienter la planification.

Q. 12 : Les profils des sous-régions indiquent que ma sous-région est confrontée à des défis et qu'elle a besoin de plus de services.

Que fait le RLISS à cet égard?

R : *Les profils des sous-régions ont été développés afin de mieux comprendre la santé de la population dans des territoires particuliers.*

Là où les données révèlent d'importants défis, lacunes ou iniquités, le RLISS et ses partenaires mèneront des analyses plus poussées et élaboreront des solutions, s'il y a lieu.

Q. 13 : Avec qui puis-je discuter de la planification dans ma sous-région?

R : Pour en apprendre plus sur les sous-régions, y compris les personnes-ressources pour chaque sous-région, veuillez visiter notre site Web : Accueil > Objectifs et réalisations > Notre plan stratégique > Sous-régions >